

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-47
Nombre de Conseillers En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 09 Votes pour : 09 Votes contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-trois le 08 décembre Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 décembre 2023 Présents : Mesdames, Messieurs, FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, GACHET Stéphanie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, PRAVERT Mikaël. Absents excusés : LEXTRAIT Emmanuel, SAMSON Aurélie Secrétaire de séance : VIBERT Annie	
Préfecture	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Envoyé en préfecture le 18/12/2023</p> <p>Reçu en préfecture le 18/12/2023</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 073-217302777-20231208-DELIB202347-DE</p> </div>	

Objet : Tarifs location salle des fêtes à compter du 01 janvier 2024

Le Maire rappelle les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

- 120,00 € pour une journée pour les habitants de la commune de Sainte-Reine
- 60,00 € pour une demi-journée pour les habitants de la commune de Sainte-Reine
- 200,00 € pour les personnes qui résident sur d'autres communes.
- 150,00 € pour une demi-journée pour les personnes qui résident sur d'autres communes.
- Pour les associations à but lucratif : location ponctuelle : 20,00 € la demi-journée charges incluses

Et la gratuité pour :

- les associations de la commune à but non lucratif
- les familles qui l'utiliseraient pour une réception suite à une sépulture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, souhaite conserver les tarifs suivants pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 08 décembre 2023

La secrétaire
Annie VIBERT



Le Maire
Philippe FERRARI

